

Environnement

## LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE EN VIGUEUR SERAIT-ELLE UN HANDICAP POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

Collectif d'experts « Energie et développement durable » 19/11/2013

La Règlementation thermique (RT) est la norme applicable aux **constructions neuves** dans un but d'efficacité énergétique. De ce point de vue la RT 2012, qui a notamment fixé un plafond de consommation d'énergie primaire de 50 KWh par m²/an, a constitué une avancée incontestable : des résultats très significatifs en matière d'efficacité thermique du bâti et de baisse des consommations ont été obtenus. Ce niveau d'exigence doit être maintenu.

## En revanche, la RT2012

- a conduit à une augmentation des coûts de construction,
- ne fixe aucun objectif explicite de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> même si la réduction des consommations y a contribué indirectement,
- n'intègre que très partiellement la question de l'origine renouvelable des sources d'énergie
- ne valorise pas les capacités de stockage d'énergie qu'offrent les installations de chauffage électrique.

De ce fait, la RT 2012 a eu pour effet indésirable d'évincer de l'habitat neuf, tant le chauffage, que l'eau chaude sanitaire électriques. Ce résultat est contraire aux buts poursuivis puisqu'il a surtout bénéficié au gaz, énergie importée et carbonnée.

Les labels en préparation et la RT 2018 devront remédier à ces lacunes et en particulier:

- fixer un objectif d'émission de CO<sub>2</sub> par m<sup>2</sup> pour favoriser le développement de solutions énergétiques bas carbone,
- fixer un objectif de recours aux EnR qui s'appuie sur l'énergie consommée, qu'elle soit produite dans le bâtiment ou approvisionnée par les réseaux (électricité, gaz, chaleur),
- valoriser les capacités de stockage d'énergie dans le logement permettant des utilisations en



heures creuses (chauffage de l'eau),

• ne pas aggraver davantage le niveau global de performance en énergie primaire, sauf à porter une atteinte excessive aux ventes de logements neufs ce qui nuirait d'ailleurs aux objectifs de la norme.

Reste que la construction neuve ne représente que 1% du stock existant de logements et que les politiques d'isolation thermique des logements anciens seront certainement les plus efficaces à moyen terme. A juste raison le gouvernement a annoncé des objectifs ambitieux (notamment traduits par une Règlementation Thermique pour l'existant) que les collectivités locales relaient activement pour la plupart. Et la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte a défini un ensemble de dispositions destinées à « Mieux rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois ».